



Une formation en travail social pour que les enfants et les jeunes bénéficient de prestations de qualité

Emilie Graff, vice-présidente de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse et co-secrétaire générale d'AvenirSocial

En Suisse, seule la moitié des personnes actives dans le travail social dispose d'une formation en travail social. Tout un chacun peut être déclaré travailleur social, éducatrice sociale ou assistant social sans avoir jamais suivi une formation correspondante. Cette situation est très problématique, en particulier pour les enfants et les jeunes, un des groupes-cibles centraux du travail social.

Accepteriez-vous de vous faire soigner par une infirmière qui ne dispose pas d'une formation en soins ? Ou de confier votre enfant à un enseignant n'ayant pas suivi de cursus pédagogique ? Sûrement pas. Dans le domaine de l'action sociale, cette situation est pourtant plus que fréquente. Sur les plus de 100'000 personnes engagées aujourd'hui comme des travailleuses ou travailleurs sociaux (tous secteurs et appellations confondus), près d'une sur deux n'a suivi aucune formation en travail social, comme le montrent plusieurs études récentes¹. Elles sont titulaires d'autres formations non spécifiques au travail social, notamment des sociologues, psychologues, géographes, journalistes, politologues (les fameux « ou autre titre jugé équivalent » qui figurent sur les offres d'emploi). Plus inquiétant encore, une partie importante (13%) des personnes actives comme travailleurs sociaux ne dispose d'aucune formation professionnelle.

Cette situation découle notamment du fait qu'aucune législation ne protège les professions du travail social sur le plan national. Cette situation est exceptionnelle en comparaison avec des professions voisines comme par rapport aux pays qui nous entourent. Les conséquences sont lourdes en termes de qualité et d'efficacité de la prise en charge : le travail social concerne des milliers de personnes et de familles, dans des situations de vie difficiles, marquées par des problèmes de santé, de handicap et de pauvreté notamment. Or, les formations en travail social ne manquent pas en Suisse, de l'attestation fédérale au master d'une haute école spécialisée en passant par un apprentissage (CFC), un diplôme d'école supérieure ou un bachelor, et permettent de développer de solides compétences.

Répercussions pour le domaine de l'enfance et de la jeunesse

Les enfants constituent un groupe-cible central du travail social dans de nombreux domaines. On peut notamment citer l'accueil pré- et parascolaire (crèches, garderies, accueil de l'écolier), le travail social en milieu scolaire, l'animation socioculturelle et les activités extrascolaires (camps de vacances ou maisons de quartier par exemple), les services sociaux (aide sociale aux familles), les mesures de protection de l'enfant (autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, services de protection de la jeunesse), les foyers pour jeunes, mais également les domaines spécifiques de la migration ou du handicap.

Or, la formation des travailleuses et des travailleurs sociaux, qui fournit notamment des connaissances clé en matière de protection de l'enfant, joue un rôle prépondérant pour la prévention, la détection et la prise en charge adéquate et efficace des situations problématiques touchant des enfants. Ces formations permettent non seulement d'acquérir un solide bagage théorique, mais également de nombreuses compétences pratiques indispensables pour garantir l'exercice d'un travail social de qualité et protéger les destinataires du travail social : droits humains (en particulier droits de l'enfant), dimensions éthiques, développement du sens critique et limite de son action, connaissance du réseau de l'action sociale, etc. La protection de l'enfant ou les principes de la participation des enfants font par exemple partie des modules de base dans les bachelors en travail social des HES en travail social et font l'objet de nombreuses formations continues spécifiques.

¹ Voir notamment le document de référence, « Une formation en travail social pour des prestations de qualité : document de référence pour la campagne nationale », AvenirSocial, juillet 2017, <http://www.avenirsocial.ch/fr/f42001972.html>

Les travailleuses et les travailleurs sociaux sont aux premières loges pour détecter et agir face aux situations problématiques en matière de droits et de protection de l'enfant : violences intrafamiliales, abus sexuels, maltraitance, négligence, mais également consommation problématique de drogues, notamment. Ces femmes et ses hommes assument des responsabilités importantes. Les fonctions d'aide et d'accompagnement du travail social s'effectuent au sein de rapports de pouvoir qui peuvent dériver vers des situations de maltraitance et d'abus commis contre des enfants au sein des institutions de l'action sociale. De telles situations doivent être prévenues et combattues notamment au moyen de la formation du personnel, qui doit pouvoir agir et réagir sur la base d'une méthodologie et de concepts précis². La formation des travailleuses et des travailleurs sociaux est un facteur clé en matière de protection de l'enfant en Suisse : telle est une des recommandations centrales formulées par le Fonds suisse pour la protection de l'enfance en 2012³. La Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité (<http://www.charta-praevention.ch/>) qui vise à prévenir et à combattre les situations d'abus dans l'action sociale, tire les mêmes conclusions.

La campagne d'AvenirSocial

C'est pourquoi AvenirSocial, l'association suisse des travailleurs et des travailleuses sociales, a lancé une campagne nationale qui durera jusqu'en 2019 au moins. Elle vise à sensibiliser les responsables de l'action sociale (responsables politiques, employeurs, lieux de formation, etc.) aux conséquences de cette situation et propose des améliorations. Augmenter le nombre de diplômé-e-s en travail social, favoriser la formation en cours d'emploi et les passerelles, recruter du personnel formé, et développer une réglementation en matière d'exigences de formation: telles sont les mesures à entreprendre dès à présent.

Pour ce faire, AvenirSocial a publié un document de référence⁴. Ce document offre une analyse de la situation prévalant actuellement dans cet important secteur économique et fournit un grand nombre d'informations relatives à la problématique. Pour démarrer la campagne, AvenirSocial a lancé un appel, soutenu par une vingtaine de personnalités et d'organisations d'employeurs, d'employés, de formateurs et d'usagers du travail social, appel à signer en ligne sur www.uneformationvadesoi.ch.

² http://www.charta-praevention.ch/cms161/fr/?La_Charte:Enregistrer_la_charte

³ *Système de protection de l'enfance : une comparaison internationale de bonnes pratiques dans cinq pays (Australie, Allemagne, Finlande, Suède et Royaume-Uni) incluant des recommandations pour la Suisse*, août 2012, en particulier les recommandations 5 et 6

⁴ Voir note 1.